Lys-lez-Lannoy
www.lyslezlannoy.fr
31, rue Jean-Baptiste Lebas B.P.7
59451 LYS-LEZ-LANNOY Cedex
Tél. 03 20 75 27 07 - Fax 03 20 80 18 89
contact@mairie-lyslezlannoy.com
www.lyslezlannoy.fr

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 059-215903675-20240221-D_2024_8-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un février, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 14 février 2024
Date d'affichage/publication : le 14 février 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de membres présents : 30
Absent : 0

Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Monsieur Christophe HANCQ, Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Monsieur François MORTIER, Madame Nathalie PASTORE-TOP, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE adjoints au maire ; Madame Irène FERENC, Monsieur Jean-Claude GAVRAIN, Madame Pascale DE METS, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Valérie SELOSSE, Madame Técla MENAGER, Monsieur Nicolas LEDRUE, Monsieur Marco GIGANTE, Monsieur François DESBOUVRIES, Madame Julie QUEVA, Monsieur Gilbert AMBLOT, Monsieur Francis PILLOIS, Monsieur Amaury METGY, Madame Claude PRINCE, Monsieur Gaëtan JEANNE, Monsieur Francis MENAGER, Madame Mélanie VANHOVE, Monsieur Francis LANDREZ, Monsieur Fréderic PAUWELS, Monsieur Michel BLONDEEL conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Zohra EL BASRI, Madame Séverine RASSON, Madame Maryse LEGROS.

Secrétaire de séance : Madame Julie QUEVA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* * *

Imprimé sur papier respectant les normes environnementales

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 059-215903675-20240221-D_2024_8-DE

Libertés publiques – Pouvoirs de police
POLICE MUNICIPALE (6.1)

INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION URBAIN

CARREFOUR RUES DU GENERAL LECLERC/COLISEE A LYS LEZ LANNOY

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Lys lez Lannoy souhaiterait mettre en place un système de vidéo-protection visant à prévenir les actes de malveillance carrefour rues du Général Leclerc et Colisée à Lys lez Lannoy .

La mise en œuvre de ce dispositif a pour objectif la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens conformément aux dispositions de l'article L 251-1 du Code de la Sécurité Intérieure.

L'installation de ce dispositif de vidéo-protection permettrait une prévention sur le site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces qui visent à garantir l'ordre et la sécurité publique.

Il aurait pour but :

- De dissuader par la présence de quatre caméras,
- Une caméra d'ambiance et trois caméras à lecture de plaque d'immatriculation,
- De réduire le nombre de faits commis,
- De renforcer le sentiment de sécurité,
- De permettre une intervention plus efficace des services de Police Municipale,
- De faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Le coût du dispositif s'élève à 23 544,07€ T.T.C. En outre, dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance a vocation à faciliter le financement de ce type de projet.

Après examen en commission Finances – Ressources humaines – Administration Générale – Développement économique, il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ D'autoriser monsieur le Maire à installer un système de vidéo protection carrefour rues du Général Leclerc et Colisée à Lys lez Lannoy,
- ✓ De déposer auprès de la Préfecture et des services concernés les dossiers d'autorisation relatifs aux installations de vidéo protection,
- ✓ De solliciter les subventions liées aux futurs équipements auprès de nos différents partenaires,
- ✓ De lancer les consultations nécessaires conformément au Code des Marchés Publics,
- ✓ D'inscrire les dépenses et recettes éventuelles au budget 2024 et suivant,

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 059-215903675-20240221-D_2024_8-DE

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir et tous les documents y afférents.

Le Conseil,

Ouï cet exposé,

Adopte les conclusions du rapport,

A l'unanimité

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ

le Maire

VILLE de LYS-LEZ-LANNOY (Nord) - MAIRIE

La secrétaire de séance

Julie QUEVA

VILLE de LYS-LEZ-LANNOY (Nord) - MAIRIE